



**Association canadienne de planification et de recherche
institutionnelles (ACPRI)**

**Congrès annuel 2018
À l'écoute des données**

21 au 23 octobre 2018
Calgary (Alberta)



Appel de propositions

MARCHE À SUIVRE ET PROCESSUS D'ÉVALUATION

Résumé

L'ACPRI-CIRPA vous invite à soumettre vos propositions concernant les ateliers ou les exposés que vous aimeriez présenter dans le cadre de son prochain congrès annuel qui aura lieu du 21 au 23 octobre 2018 à Calgary, en Alberta. Vous n'avez pas à être membre de l'ACPRI-CIRPA pour soumettre une proposition. Cependant, si votre proposition est retenue et vous participez au congrès, vous devrez vous inscrire à l'événement et devenir membre ordinaire¹ de l'association pour l'année 2018.

Au moins deux membres du comité de la programmation de l'ACPRI-CIRPA étudieront chaque proposition et la soumettront à un ensemble de critères servant notamment à établir un pointage concernant la qualité (clarté des objectifs, interprétation des résultats de recherche, résultats attendus, etc.) ainsi que l'importance et la pertinence de la proposition en ce qui a trait à la planification et à la recherche institutionnelles et au thème et aux sous-thèmes du congrès. Enfin, la pertinence des exposés par rapport au programme et aux autres activités pourra être prise pour critère dans le processus visant à retenir les propositions susceptibles d'offrir les meilleures occasions d'apprentissage aux participants.

Dates importantes

- Début de l'appel de propositions : 30 avril 2018
- **Date limite pour soumettre une proposition : 4 juin 2018** (*Veillez soumettre vos propositions au comité de la programmation du congrès 2018 de l'ACPRI au proposals@cirpa-acpri.ca.*)
- Examen des propositions : Juin à juillet 2018
- Envoi des derniers avis de décision : 1^{er} août 2018
- Date avant laquelle les conférenciers doivent s'inscrire pour que leur activité figure dans le programme : 27 août 2018
- Congrès 2018 de l'ACPRI-CIRPA : 21 au 23 octobre

Processus d'évaluation

Chaque proposition sera examinée de façon anonyme. Le nom de leur auteur sera retiré avant qu'elles ne soient envoyées au comité d'examen.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. La clarté de la proposition;
2. L'importance et la pertinence de la proposition en ce qui a trait à la planification et à la recherche institutionnelles;
3. La qualité de la proposition (p. ex. la solidité de ses arguments, sa conception, son analyse, la clarté de ses objectifs, l'interprétation de la recherche ou des rapports de recherche ou professionnels, les résultats attendus);
4. La pertinence de la proposition en ce qui a trait au thème ou aux sous-thèmes du congrès.

¹ L'adhésion à titre de membre ordinaire de l'ACPRI comprend le droit de vote, l'accès aux affichages de postes en ligne et l'accès aux exposés des congrès précédents archivés sur le site web de l'association. L'adhésion à titre de membre ordinaire, dont le coût est de 100 \$, est obligatoire pour participer au congrès.

Des commentaires d'examen seront fournis aux personnes ayant soumis une proposition comprenant suffisamment d'informations pour faire l'objet d'un retour.

Format et contenu des propositions

1. Toutes les propositions doivent être présentées au moyen de la FICHE DE SOUMISSION ci-jointe (ACPRI2018_fiche_de_soumission.doc).
2. La fiche de soumission doit être enregistrée comme suit :
NOMDEFAMILLE_PRÉNOM_ACPRI2018.doc.
3. Les propositions doivent être envoyées au **proposals@cirpa-acpri.ca** au plus tard le **4 juin 2018**.
4. Le thème du congrès 2018 de l'ACPRI-CIRPA est « À l'écoute des données ». Si en musique il faut agencer la bonne mélodie aux bonnes paroles pour faire une chanson émouvante, en recherche, il faut savoir combiner la bonne méthode d'analyse aux bonnes données pour obtenir des résultats éloquentes. Les propositions porteront idéalement sur le thème du congrès et au moins l'un des sous-thèmes suivants :
 - i. **Appui à la prise de décisions** – Ce sous-thème rassemble les exposés portant sur des études de RI menées dans le but d'appuyer la prise de décision institutionnelle. Les propositions peuvent notamment porter sur la méthodologie, la source des données, l'analytique ou les résultats ayant servi à guider la prise de décision ou d'autres processus semblables.
 - ii. **Méthodes de recherche** – Ce sous-thème regroupe les exposés qui portent sur les recherches universitaires, les théories ou la compréhension générale des questions et des méthodes de recherche ou d'analyse liées à l'enseignement supérieur. Les exposés doivent davantage porter sur les outils, les méthodes et les sources de données que sur les décisions institutionnelles.
 - iii. **Planification** – Ce sous-thème comprend les présentations concernant les travaux de RI servant à appuyer ou à guider les activités de planification institutionnelle (stratégique, opérationnelle, budgétaire, etc.).
 - iv. **Technologies** – Ce sous-thème vise toutes les technologies utilisées pour réaliser des travaux de RI et pour appuyer la prise de décision fondée sur des données. Il peut notamment être question de l'entreposage, de la manipulation ou de l'analyse des données; de la diffusion des résultats (tableaux de bord, cartes de pointage, dossiers documentaires); de l'automatisation de la communication ou d'autres technologies mises au service de la RI ou de l'efficacité et des capacités d'évaluation des établissements.
 - v. **Activités de RI** – Ce sous-thème porte sur le fonctionnement et la gestion des bureaux de RI et de leurs activités. Il englobe aussi tout ce qui concerne le perfectionnement des professionnels et le développement du leadership des professionnels de la recherche et de l'extraction d'informations et de l'évaluation.

5. Les propositions doivent correspondre à l'un des formats d'activités suivants :

i. **Séances simultanées – Rapport de recherche universitaire (40 minutes : 30 minutes d'exposé et 10 minutes de questions et réponses)**

Ces exposés servent à présenter des travaux de recherche ou des idées utiles au domaine de la planification et de la recherche institutionnelles et à la prise de décisions fondées sur des données. Les séances simultanées ne doivent porter que sur un seul sujet et être accompagnées d'un document écrit présentant les considérations, la méthodologie et les résultats. Les rapports de recherche et les exposés méthodologiques ou théoriques sont considérés comme des rapports de recherche universitaire. Notez bien que si les résultats et les conclusions sont encore inconnus au moment de soumettre votre proposition, la recherche ou le projet doit toutefois être suffisamment avancé et se terminer avant le début du congrès.

ii. **Séances simultanées – Rapport professionnel/étude de cas (40 minutes : 30 minutes d'exposé et 10 minutes de questions et réponses)**

Ces exposés servent à présenter un projet, une étude de cas, des pratiques nouvelles ou améliorées ou des idées qui contribueront au domaine de la planification et de la recherche institutionnelles ou à la prise de décisions fondées sur des données. Il n'est pas nécessaire de préparer un document élaboré, mais une version imprimée de la présentation et de la documentation pertinente devra être fournie lors de l'exposé. Votre exposé doit porter sur une recherche approfondie, mais vous n'avez pas à traiter de la revue de la littérature effectuée ou à fournir les mêmes éléments que s'il s'agissait d'un rapport de recherche universitaire. La publication finale doit être suffisamment étoffée pour que vos collègues aient amplement d'informations sur le contenu de votre exposé.

iii. **Démonstration (40 minutes : 30 minutes d'exposé et 10 minutes de questions et réponses)**

Ces exposés servent à présenter une application, un outil ou une ressource susceptible de faciliter ou d'améliorer la pratique des activités de planification et de recherche institutionnelles ou la prise de décisions fondées sur des données. Ils doivent davantage porter sur le fonctionnement de l'application ou de l'outil que sur les considérations, la littérature ou la méthodologie liés à sa conception. La proposition doit comprendre une description de l'application ou de l'outil, une explication de son fonctionnement et des avantages qu'il offre et des précisions quant à l'équipement nécessaire pour procéder à la démonstration. L'application ou l'outil doit être pleinement fonctionnel ou à la phase finale de sa mise en œuvre au moment où vous soumettez votre proposition.

iv. **Table ronde (80 minutes : 50 minutes de discussions et 30 minutes de questions et réponses)**

Ces exposés consistent à présenter un sujet vaste ou complexe en invitant plusieurs conférenciers spécialistes de ce sujet à en discuter. Lors d'une table ronde, les spécialistes traitent du sujet en présentant divers points de vue. Les propositions doivent comprendre une description du sujet et des considérations ainsi qu'un aperçu des principaux aspects qui seront traités et débattus. Au moment de soumettre votre proposition, chaque conférencier doit avoir confirmé sa participation.

v. **Atelier préconférence (demi-journée : 3 ou 4 heures / journée complète : 6 ou 8 heures)**

Ces ateliers ont pour objectif d'enseigner des aptitudes ou des méthodes importantes pour la pratique des activités de planification et de recherche institutionnelles ou de familiariser

les participants avec un sujet important du domaine de la PRI au moyen d'exercices pratiques, interactifs et instructifs. Ces ateliers peuvent également prendre la forme de discussions formelles ou informelles sur un sujet d'actualité dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Lors des ateliers, ce sont les conférenciers qui animent les discussions. Le format doit permettre aux participants de discuter et de débattre d'idées et de questions actuelles entre eux et de développer leur réseau de contacts.

6. Les participants auront l'occasion d'évaluer les activités auxquelles ils auront participé. On leur demandera leur avis sur un ensemble de critères dont : le temps alloué, la pertinence du contenu par rapport à la description de l'activité, l'organisation, le contenu général et la présentation. Ayez donc ces catégories en tête lorsque vous préparerez le matériel de votre exposé puisque les évaluations des participants pourraient être prises en compte dans l'élaboration du programme des prochains congrès. Toutes les évaluations se feront au moyen de la version web ou mobile de l'application MyForum. Les résultats des évaluations de votre exposé vous seront communiqués après le congrès.

Conditions générales

Les auteurs, les conférenciers et les participants à des tables rondes qui soumettent une proposition pour le congrès 2018 de l'ACPRI-CIRPA acceptent ce qui suit :

1. Tous les auteurs autorisent la publication de leur résumé dans le programme du congrès et la publication de leur présentation finale et de la documentation qui l'accompagne dans le compte-rendu du congrès qui figurera sur le site web de l'ACPRI. Les rapports publiés et la documentation qui les accompagne doivent être suffisamment approfondis pour donner aux participants du congrès et aux membres des outils et informations utiles et complètes auxquels ils pourront se reporter et qu'ils pourront utiliser à des fins de perfectionnement professionnel dans le but de contribuer à la profession.
2. Les auteurs dont la proposition aura été retenue pour le congrès doivent faire parvenir une version finale et complète de leur exposé au président du comité de la programmation du congrès en format PDF ou Word avant le **vendredi 26 octobre 2018** pour publication sur le site web de l'ACPRI.
3. Les participants au congrès qui présentent un rapport de recherche, qui font une démonstration, qui prennent part à une table ronde ou qui animent un atelier préconférence au congrès de 2018 de l'ACPRI-CIRPA **doivent payer leur adhésion à titre de membre ordinaire de l'association, s'inscrire au congrès et payer les frais associés**. L'ACPRI ne rembourse pas les frais de déplacement ou toute autre dépense effectuée par les conférenciers.

** L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.*